



## Affaire des 4 de Melle : Une victoire de plus contre la répression syndicale !

*Communiqué du comité de soutien aux 4 de Melle, avec le soutien plein et entier du collectif des réprimés de l'Education nationale*

*Le 12 octobre 2020, plus de mille cinq cents personnes, venues de la France entière, s'étaient déplacées à Poitiers pour venir soutenir les « 4 de Melle ». Ce jour-là, Sylvie Contini passait en conseil de discipline **après avoir été suspendue huit mois à titre conservatoire. Contre l'avis de la CAPA disciplinaire, elle sera finalement sanctionnée d'un déplacement d'office.** Comme ses trois autres collègues, on lui reprochait de s'être mobilisée au moment des E3C et d'avoir pris part, comme des milliers d'autres enseignants en France, au mouvement de contestation de la réforme Blanquer du baccalauréat.*

En 2022, le comité de soutien aux quatre de Melle a participé à la création du collectif « Sois prof et tais-toi » qui n'a depuis eu de cesse d'alerter et de lutter contre la multiplication de ces cas de répression. Il aura fallu attendre plusieurs années les premières victoires, mais l'année 2025 a de quoi redonner de l'espoir à toutes celles et ceux qui militent pour le respect des droits et des libertés syndicales.

Après plus de cinq ans de bataille syndicale et juridique, la justice donne définitivement raison aux quatre de Melle. Le verdict est sans appel : non seulement la cour affirme que la matérialité des faits reprochés n'est pas avérée, mais elle ajoute que, quand bien même elle l'aurait été, les faits ne justifiaient pas de telles sanctions. La cour d'appel ne fait ici que confirmer ce que tout le monde savait déjà : les 4 de Melle ont été sanctionnés pour leur engagement syndical... et rien d'autre. Cette nouvelle victoire est d'une importance capitale pour la lutte contre la répression syndicale : parce que cette décision a été rendue par une cour d'appel administrative, elle crée une jurisprudence qui sera désormais susceptible de protéger toutes celles et ceux qui subiront des attaques similaires.

**Nous nous réjouissons pour nos deux collègues, pour qui le cauchemar se termine enfin. Sylvie Contini va pouvoir réintégrer le lycée Joseph Desfontaines de Melle, après trois années de remplacement comme TZR, parfois à plus d'une heure de chez elle et sur plusieurs établissements. Aladin Lévêque va pouvoir, quant à lui, récupérer la totalité du préjudice financier causé par sa perte d'échelon. Nos pensées vont aussi vers Cécile Proust et Sandrine Martin – respectivement sanctionnées d'une mise à pied de quinze jours et d'un blâme - qui n'avaient pas fait appel de leurs sanctions car elles avaient alors d'autres combats bien lourds à mener. Parce que les 4 dossiers étaient identiques et que les mêmes faits leur étaient reprochés, cette victoire est aussi la leur.**

**Merci** à toutes celles et ceux qui, à plusieurs reprises, se sont déplacés à Poitiers ou qui, partout dans le pays, se sont mobilisés devant leur DSDEN pour nous soutenir. **Merci** aussi à celles et ceux qui, à distance, nous ont donné les moyens et la force de poursuivre le combat, par leur aide financière ou leur soutien moral. **Merci** pour toutes ces motions de soutien, votées partout en France dans vos établissements et pour toutes les lettres que vous nous avez adressées. Sans vous, nous n'aurions jamais pu poursuivre le combat. Il nous faut à présent le poursuivre auprès de toutes celles et ceux qui subissent encore aujourd'hui la répression, qu'elle soit syndicale, politique ou sociale.

**Avec Kai Terada, les 4 de Melle sont la preuve vivante que la lutte et la solidarité finissent, un jour où l'autre par payer.**

**MERCI** 

**Sois prof, et bats toi !**

Si le cas des quatre enseignants de Melle avait alors suscité une telle indignation partout dans le pays, c'est parce qu'il était évident pour tout le monde qu'à travers eux, c'était l'ensemble de la communauté enseignante que l'on attaquait et que l'on souhaitait mettre au pas. Le 12 octobre 2020, des représentants nationaux des principaux syndicats de l'Education s'étaient déplacés à Poitiers et avaient dénoncé pour la première fois, d'une même voix, la généralisation d'un phénomène jusqu'alors trop peu admis au sein de l'Education Nationale : **La répression syndicale.**

Depuis, cette dernière n'a cessé de prendre de l'ampleur : ces dernières années, plusieurs dizaines d'enseignants ont été poursuivis et sanctionnés arbitrairement dans le cadre de leur engagement syndical ou militant.

**Le 9 janvier 2025, le tribunal administratif de Versailles a décidé d'annuler la mutation « dans l'intérêt du service » de Kai Terada, autre figure emblématique de la répression syndicale dans l'Education Nationale.**

**Par une décision datée du 13 mars 2025, la cour d'appel administrative de Bordeaux a décidé d'annuler les sanctions prises à l'égard de Sylvie Contini et d'Aladin Lévêque qui avait, lui, écopé d'un abaissement d'échelon. Elle enjoint, de plus, l'Etat à verser une somme de 1500 euros à chacun d'entre eux.**